

L'expérience mauritanienne dans l'aménagement des langues nationales pulaar, sooninke et wolof

Diallo Moussa Amadou

INTRODUCTION

La communication que nous avons l'honneur et le plaisir de vous présenter comportera deux parties. La première sera relative à la politique d'aménagement des langues en Mauritanie à travers les textes législatifs, juridiques et administratifs de 1959 à 1979. Dans cette partie, l'accent sera mis sur la réforme éducative de 1979 qui a permis aux langues nationales pulaar, sooninke et wolof d'être introduites dans le système éducatif national. Dans la seconde partie nous mettrons en évidence la volonté de l'Etat Mauritanien de faire des langues nationales des outils propres à transmettre des connaissances scientifiques et techniques. Il s'agira de présenter les résultats des recherches dans ces langues ainsi que leur utilisation dans l'enseignement. Au préalable, nous faisons une rapide présentation de la Mauritanie qui est un pays situé en Afrique de l'Ouest. Elle est composée de quatre communautés linguistiques : les Arabes, les Halpoulars (Peuls), les Soninkés et les Wolofs. La communauté Arabe dénommée maure se divise en deux groupes ethniques : les Beydanes ou Maures blancs, les Haratines ou Maures noirs. Leur parler commun est le hassaniya qui est une variante de l'arabe classique. Il est à noter que dans certains milieux maures, on y parle également le berbère. Le terme négro-africain désigne la communauté Poular, Soninké et Wolof. Les Halpoulars (peuls), appelés aussi Toucouleurs, parlent le pulaar (fulfulde). Les Soninkés appelés également Sarakhollés parlent le sooninke. S'agissant des wolofs, ils parlent wolof. Les Maures occupent le Nord, le Centre et l'Est du pays. Quant aux Négro-Africains, ils occupent le Sud.

I- POLITIQUE ET LEGISLATION DES LANGUES

De 1959 à nos jours, la Mauritanie a connu trois constitutions, toutes ayant pour fondement le renforcement de l'identité culturelle islamique et l'arabisation du pays.

La Constitution de 1959 stipule que la langue nationale est l'arabe, la langue officielle est le français. Dans cette constitution l'arabe est considérée comme la langue nationale, ce qui suppose son utilisation dans les rencontres et les manifestations populaires. S'agissant du français, son statut lui confère une utilisation dans l'enseignement et dans l'administration.

La Constitution de 1961 dit que la langue nationale est l'arabe, les langues officielles sont le français et l'arabe. Le français et l'arabe ont un même statut leur permettant d'être utilisés à parts égales dans l'administration et dans l'enseignement.

La Constitution de 1991, note que les langues nationales sont l'arabe, le pulaar, le sooninke et le wolof, la langue officielle est l'arabe. L'arabe reçoit ainsi un double statut de langue nationale et de langue officielle. Le français, bien que non mentionné, continue d'être utilisé dans certains rouages de l'Etat. Les langues pulaar, sooninke et wolof sont pour la première fois inscrites dans la constitution et reçoivent le statut de langues nationales. Déjà en 1979, l'Etat avait pris des dispositions (cf. Pv.n°40 du 8 au 18 octobre 1979) pour que ces trois langues soient transcrites en caractères latins, expérimentées dans le cadre d'un institut des langues nationales pour leur introduction dans le système éducatif national, dans un délai de 6 ans.

Dans la suite des constitutions du pays plusieurs textes législatifs juridiques et administratifs ont été pris pour, d'une part, renforcer d'utilisation de l'arabe et des langues nationales et, d'autres parts, reléguer le français aux fonctions linguistiques de seconde plan. Nous présentons l'essentiel de ces textes.

Le 04 mars 1968, l'Etat a fait voter la loi n° 068065 conférant à l'arabe le double statut de langue nationale et de langue officielle. Quant au français, il continuera à garder son statut de langue officielle. Cette loi est la promulgation de la constitution de 1961.

Le 20 juillet 1991, l'Etat Mauritanien a pris l'ordonnance n°91.022 afin que l'arabe, le pulaar, sooninke et le wolof soient érigées au rang de langues nationales. Dans le même texte l'arabe a un statut de langue officielle. Cette ordonnance ne mentionne pas le français cependant, dans la pratique, il reste une langue d'ouverture sur le monde. Ce texte renforce le P.V n° 040 du 08 au 18 octobre 1979 qui favorise la promotion, l'utilisation et l'introduction des langues nationales pulaar, sooninke et wolof dans le système éducatif du pays.

En 1979, le 10 décembre, la Mauritanie a pris le décret n°79.348/PG/MEFS, créant un institut des langues nationales. Cet institut a pour mission de préparer l'introduction des langues pulaar, sooninke et wolof dans l'enseignement, d'assurer la formation du personnel, d'élaborer le matériel pédagogique, d'étudier les incidences pratiques et financières de cette introduction et les problèmes posés par leur utilisation dans les différentes fonctions linguistiques.

Les autorités Mauritaniennes ont pris le 6 août 1984, le décret n°84.180/PG/MEN, désignant une commission nationale de la réforme du système éducatif. Cette commission est chargée d'élaborer un système éducatif nouveau qui fera des langues nationales pulaar, sooninke et wolof des outils de développement culturel et social au même titre que l'arabe, en conservant le français comme langue d'ouverture.

Dans le prolongement des textes législatifs, les autorités du pays ont reconnu trois associations culturelles nationales ayant pour but la promotion et le développement des Langues Nationales pulaar, sooninké et wolof à travers l'alphabétisation, le théâtre, la poésie, les chants, les manifestations populaires, etc. Ces associations sont instituées par les arrêtés ci-après :

Arrêté n° 542/MEN du 04 juin 1976, portant la création de l'Association Mauritanienne pour la Renaissance du Pulaar (ARPRIM), l'arrête n° 009/MEN du 03 mars 1978, portant la création de l'Association Mauritanienne pour la Promotion de la Culture et de la Langue Sooninke (AMPCLS), l'arrêté n°1483/MEN/ du 02 décembre 1980, portant la création de l'Association pour la Promotion de la Langue Wolof en Mauritanie (APROLAWORIM).

A l'issue de leur réunion du 08 au 18 octobre 1979 (cf p.v n°40/CMSN), les dirigeants de l'époque ont instauré un système éducatif national assurant l'indépendance culturelle où l'arabe est la langue unitaire parlée par l'ensemble des Mauritaniens. Ce système devait entrer en vigueur dans un délai de 6 ans et est fondé sur les principes d'officialisation de toutes les langues nationales, de la transcription des langues nationales (pulaar, sooninke et wolof) en caractères latins, de la création d'un institut chargé de la transcription et du développement des langues nationales, de l'enseignement de celles-ci qui, à terme doivent donner les mêmes débouchés que la langue nationale arabe.

Afin de mobiliser les moyens matériels et humains adéquats pour la réussite de la politique de promotion des langues nationales, le Ministre de l'Enseignement Fondamental et Secondaire a adressé la lettre n° 521 du 04 décembre 1979 à son collègue des Finances et du Commerce dans laquelle il lui demande de tenir compte dans l'élaboration de son budget de l'exercice 1980 des moyens conséquents pour que ce projet soit véritablement opérationnel. Dans le même ordre d'idée, il a adressé la lettre n°547/septembre 1980 à ses homologues du Sénégal, du Mali, de la Guinée et du Niger où il a affirmé la volonté du gouvernement Mauritanien de coopérer et d'harmoniser ses efforts avec ces pays en vue de la promotion des langues communes.

En Mauritanie, le système éducatif a connu quatre réformes dont le but est d'asseoir une politique culturelle et éducative basée sur l'arabisation.

La réforme de 1959, dénommée la réforme de l'ajustement visait à adapter une politique éducative conforme aux aspirations culturelles du nouveau pays.

La réforme de 1967 a instauré un bilinguisme mettant en présence le français et l'arabe pour apporter une solution aux problèmes culturels et politiques qui avaient occasionné des troubles ethniques de l'année d'avant. Cette réforme prend en considération les aspirations des populations arabophones et négro-africaines permettant ainsi de donner une chance égale à tous les jeunes

mauritaniens. La durée de la scolarité est passée de 6 à 7 ans. C'est elle qui a permis de mauritaniser en parti certains programmes.

En 1973, la réforme se traduit par l'arabisation des deux premières années de l'enseignement primaire et le doublement du volume horaire de l'arabe dans les 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années. Dans l'enseignement du secondaire les études sont sanctionnées par un baccalauréat national dans toutes les séries. Au niveau de l'enseignement supérieur, la priorité a été donnée à la formation des cadres sur place. Ce qui implique la création d'instituts universitaires.

II- CREATION DE L'ILN

En 1979, le Gouvernement, mauritanien a opté pour une nouvelle politique éducative qui est orientée vers la mise en place d'un système assurant l'indépendance culturelle du pays en donnant un rôle prioritaire aux quatre langues nationales. Cette décision devait se traduire par une rénovation profonde du système éducatif, mettant en place une école nouvelle génératrice de l'homme mauritanien nouveau, enraciné dans ses propres valeurs culturelles. Dans cette optique, les langues nationales sont utilisées dans l'enseignement et l'alphabétisation comme outils de développement socio-économique permettant aux citoyens d'accéder aux sciences, à la technique et à la technologie afin d'être les artisans conscients de la transformation de leur condition de vie. En plus, ces langues permettront de démocratiser l'enseignement et de rompre avec l'élitisme des systèmes éducatifs traditionnels pour enraciner les forces vives de la nation dans leurs valeurs qui constituent le lien premier de leur mobilisation et de leur foi en leurs propres capacités. C'est ainsi qu'est intervenue, dans la même année, la création de l'Institut des Langues Nationales. Le principe qui guidait ses maîtres d'œuvre était que tous les citoyens mauritaniens sont égaux en droit et surtout ce qui concerne le droit linguistique. Cette réforme instituera une année de tronc commun en arabe pour tous les enfants et une possibilité d'option entre le français et l'arabe en 2^e année aux enfants des ethnies négro-africaines pour une durée transitoire en attendant l'application des décisions des instances politiques.

C'est dans le cadre de cette réforme que l'Etat a mis à la disposition de l'Institut des Langues Nationales une promotion de 21

enseignants de l'enseignement primaire qui ont suivi une formation en linguistique et en psycho-pédagogique de septembre 1981 à octobre 1982. A la suite de cette formation, ces enseignants ont réalisé une partie du matériel didactique (manuels de lecture, guides de langage, guides mathématiques) destinés aux classes expérimentales des langues nationales pulaar, sooninké et wolof.

Au début de l'année scolaire 1982-1983, 12 classes expérimentales ont été implantées dans différents milieux, rural semi-urbain et urbain dans les localités obéissant au critères ci-après : accessibilité des lieux en toute saison, suffisance d'enfants à fréquenter les classes (entre 20 et 30), engagement et disponibilité des parents à inscrire leurs enfants, importance de l'aire dialectale.

L'horaire imparti à ses classes est de 28h par semaine en langues nationales et 2h en éducation islamique. A la rentrée scolaire de 1983 - 1984, l'effectif des classes a été porté de 30 à 45 élèves. Les années suivantes, le nombre d'enfants dans les classes expérimentales a augmenté progressivement jusqu'à atteindre celui des classes de l'enseignement traditionnel (120 élèves par classe).

1- LA DIALECTOLOGIE

Pour des raisons d'harmonisation, choisir d'un parler central s'est imposé pour servir de référence à chacune de ces langues qui seront introduites dans le système éducatif national. Ainsi, pour le pulaar, 5 variétés ont été recensées, 9 se sont apparues en sooninke et 1 en wolof. Le critère de choix décidés par la Mauritanie a été de prendre le parler qui assure le mieux intercompréhension. Ces enquêtes dialectales ont servi de base pour confectionner les livres de lecture, de grammaire, et les guides de calcul et de langage destinés aux classes expérimentales.

2- LA TERMINOLOGIE

La recherche terminologique a pour objectif de mettre à la disposition des enseignants des langues des terminologies leur permettant de véhiculer un enseignement scientifique dans les classes expérimentales. Elle se fait sous forme de séminaire dans lesquels sont

regroupés des spécialistes du thème choisi, des locuteurs de la langue et des linguistes. Deux méthodes ont été utilisées : de 1981-1984, la méthodologie consistait à partir d'un terme (langue source) et de trouver son équivalent en langue nationale (langue cible). Si l'équivalent n'existe pas dans la langue cible, il faut emprunter à la langue source ou le créer. La création qui est préférée à l'emprunt, doit être en conformité avec la structure phonologique et morpho-syntaxique de la langue cible.

En 1985, cette méthodologie a été corrigée. Pour ce qui est de l'analyse, on part de la définition de la langue source scientifique, on fait la traduction dans la langue cible et à partir de cette traduction qui ne doit pas être littérale, on cherche à quel terme de la langue cible la notion renvoie. Si le terme existe, il est reproduit, s'il n'existe pas, il est créé ou emprunté. Comme dans la première méthode, la création est préférée à l'emprunt. Cependant l'emprunt doit être adopté au cas où il est usité par les locuteurs ou si la notion ne peut être illustrée par une création terminologique. Cette méthode nous a permis de réaliser des lexiques dans les domaines de l'hygiène, de la santé et de l'élevage.

3- LA LEXICOGRAPHIE

Les travaux de recherches en lexicographie ont débuté en 1985. Le but est d'élaborer des dictionnaires dans les langues pular, sooninke et wolof. Les objectifs sont les suivants: faciliter l'harmonisation de chacune des langues, mettre à la disposition des enseignants, des chercheurs et alphabétisateurs, des élèves des étudiants et des populations un outils de référence normalisé de 3000 à 5000 entrées.

Les chercheurs de l'ILN se sont confrontés aux choix : se limiter à 5000 entrées, cela suppose que seules les bases figurent à l'entrée, les dérivatifs feront partie de la micro-structure; considérer aussi bien les bases que les dérivatifs comme entrées. La deuxième a été préférée parce que le dictionnaire a pour cible en priorité, les élèves et les étudiants. Elle a l'avantage de faciliter la consultation même si par ailleurs les entrées sont multipliées. Ainsi on est passé de 5000 à 20000 entrées. De 1986 à 1989, des missions des terrains ont été

effectuées pour collecter les définitions des entrées par langue, vérifier la transcription phonétique, relever les synonymes et les antonymes. Les travail technique du chercheur et le contrôle d'une Commission de Vérification ont abouti à l'organisation de la micro-structure: la transcription phonétique, la catégorie grammaticale, la classe (pour les langues de classe), l'origine, la définition, les synonymes, les antonymes, les variantes, les renvois, et les exemples.

4- LA DESCRIPTION DES LANGUES

Cette description est l'approfondissement des travaux menés en 1981 dans le cadre des études dialectologiques. Elle intéressera surtout la morphologie des trois langues pulaar, sooninke et wolof. L'objectif étant de donner des éléments pour aider à l'élaboration ou à la correction d'ouvrages de grammaire pour l'enseignement des langues.

Ces travaux ont permis de déceler les insuffisances dans l'orthographe et la grammaire des trois langues. Le Département de la recherche a tenu compte des études réalisées pour apporter des rectificatifs nécessaires.

5- LA TRADITION ORALE ET MANUSCRITS ANCIENS

Dans ce domaine, les travaux ont débuté en 1983 pour les objectifs suivants: collecter des textes oraux afin les sauvegarder, mettre à la disposition des concepteurs de manuels des textes pour une exploitation pédagogique, permettre aux chercheurs d'avoir des textes pour l'analyse linguistique.

Après les différentes missions effectuées de 1983 à 1987, l'Institut des Langues nationales dispose de près de 500 cassettes enregistrées, comportant les aspects suivants: la toponymie, l'historique des sites, des contes, des légendes, des proverbes, des dictons, des chants, des incantations, des récits de chasse et de pêche, des versets ésotériques, etc.

6-L'EXPERIMENTATION DES LANGUES NATIONALES

L'expérience mauritanienne en matière d'enseignement des langues nationales a connu plusieurs phases importantes. La première fut une campagne d'exploitation et de sensibilisation à travers le pays. En second lieu, il s'est agi de former les formateurs et de concevoir une méthode d'enseignement de la langue première et seconde, de définir les programmes et des emplois du temps et d'élaborer le matériel didactique qui sera adapté puis testé et corrigé avant la généralisation de l'enseignement des langues nationales; c'est à dire leur introduction dans le système éducatif national.

Avec la création de l'Institut des Langues Nationales et la définition des objectifs qui lui sont assignés, l'Etat mauritanien a voulu faire de toutes ses langues nationales des outils de développement et de préservation des identités culturelles.

Pour mener à bien son travail, le Conseil Scientifique, organe exécutif de l'ILN a élaboré un programme général en conformité avec les objectifs qui sont assignés à l'institution. Sur la base d'un programme général, des programmes sectoriels ont été conçus pour chaque département.

7- LA COOPERATION SOUS-REGIONALE

Cette première étape a vu la réalisation des tâches suivantes: Une mission s'est rendue dans un certain nombre de pays africains en vue de s'enquérir de leur réalisation dans le domaine de la recherche linguistique, de la formation des formateurs, de l'élaboration et de l'impression du matériel didactique et de l'enseignement des langues.

Nul doute que toute politique qui veut réussir doit acquérir l'adhésion des populations qui sont les bénéficiaires et les promotrices. En 1981 une mission de l'ILN a sillonné la presque totalité du pays pour expliquer aux populations l'importance de l'enseignement et de la promotion des langues nationales, le rôle qu'elles doivent désormais jouer sur la scène nationale pour transformer nos conditions d'existence, et nous permettre de lutter plus adéquatement contre le sous-développement. Elle a montré aux populations que pour atteindre

ces objectifs, l'Etat a pris la décision de créer l'ILN avec pour mission principale de préparer l'introduction de nos langues nationales, pulaar, sooninke et wolof dans le système éducatif national, d'assurer la formation du personnel, d'élaborer le matériel didactique et d'étudier les incidences financières que pose cette introduction. La mission a eu des échos favorables. Les parents d'élèves ont inscrit en masse leurs enfants à l'ouverture des classes expérimentales. Certains parents ont même construit des écoles.

En Octobre 1981, l'ILN a créé un Centre de Formation des maîtres et une équipe chargée de l'élaboration du matériel didactiques et l'encadrement pédagogique des maîtres des classes expérimentales. La formation vise à couvrir les besoins en personnel d'enseignants dans les langues premières et seconde. Elle se fait sous forme de séminaire allant de 3 à 9 mois selon les promotions et selon l'utilisation à laquelle les maîtres sont destinés: classes expérimentales ou équipe de suivi. Dans le souci de faire face à la généralisation de l'enseignement des langues nationales, le recyclage des maîtres écoles primaires a été effectué en mai et avril 1984 puis en juin 1985. Dans l'année scolaire 1987-1988, un séminaire très important a été organisé à l'intention des maîtres de 6^e année pour faire face à l'introduction du français dans les classes expérimentales. De 1981 à 1987, le Centre de Formation des Langues Nationales a accueilli 5 promotions d'enseignants.

Le contenu des programmes et du matériel didactique est une traduction en pulaar, sooninke et wolof des programmes officiels de l'enseignement primaire sauf pour les manuels de langue. L'équipe de suivi élabore le programme et le matériel didactique dans toutes les disciplines. Elle évalue également les manuels et les enseignements

8- LES CLASSES EXPERIMENTALES

En 1982, douze classes expérimentales ont été ouvertes dans les régions du pays qui répondent aux critères d'implantation. En 1983, une seconde promotion de douze autres classes a vu le jour. Le but était de réexpérimenter les manuels corrigés avec les effectifs de 45 élèves par classe. En 1985, une troisième promotion de 28 classes est venue s'ajouter aux deux premières pour une expérimentation qui

tienne compte de la réalité de l'école primaire en Mauritanie: classes à effectifs pléthoriques, construction, entretien et équipement des classes prises en charge par les parents d'élèves.

Une expérience avec les langues pular, sooninke et wolof comme langue seconde a été tentée avec 14 classes de filière arabe du système traditionnel. Cette expérience a malheureusement été arrêtée pour des raisons réglementaires, d'encadrement et de suivi.

Il est à noter qu'au cours de l'année 1988, en Février, l'expérimentation des langues nationales a connu une réorientation par rapport à sa démarche initiale, suite aux instructions du Ministre de l'Education Nationale. Ces instructions expliquent que l'expérimentation s'arrête au fondamental pour le moment et demande aux parents d'élèves de choisir pour leurs enfants l'Arabe ou le français comme langue de formation pour la poursuite de leurs études au secondaire et au delà. En effet, les élèves de ces classes parvenus en année d'examen, ne pouvaient pas composer en langue seconde parce que les textes qui régissent les examens d'entrée en 1ère année secondaire n'avaient pas été modifiés au préalable. Sur le plan de l'encadrement et du suivi, il était difficile de maîtriser les classes car les enseignants et les élèves dépendaient directement de l'ILN. A ces raisons, il faut ajouter la mobilité des effectifs.

Avant la réorientation, les élèves avaient la langue maternelle comme matière. Sept heures par semaine étaient consacrées à l'arabe dont cinq heures d'expression, de lecture et d'écriture. Deux heures étaient réservées à l'éducation islamique. Ce système ne prévoyait que les élèves des classes expérimentales se présenteraient au concours d'entrée en 1ère année secondaire. Ils devraient faire les six ans d'étude du fondamental et les trois premières années d'étude du secondaire sans faire de concours.

Ces mesures étaient transitoires en attendant les résultats des travaux de la commission de Réforme créé en 1984. Suite aux instructions ministérielles en 1988, une commission technique a été désignée pour son application. A l'Issue de ses travaux la commission a fait les propositions suivantes au Ministre de l'Education Nationale et appliquée aux classes expérimentales. Elles se résument ainsi : Les élèves des classes expérimentales se présenteront au concours d'entrée

en 1^{ère} année secondaire dans les mêmes conditions que ceux du système traditionnel et formel, en composant à leur choix en français, ou en arabe. Seules les mathématiques seront traitées en langue maternelle. Au cas où l'élève choisit le français, il aura à faire l'étude de texte et l'éducation islamique en arabe. Au cas où il choisit l'arabe comme langue d'examen, il aura à faire l'étude de texte en français et l'éducation islamique en arabe. Si l'élève est admis, il suivra le même cursus que les élèves du formel. Désormais, les élèves commenceront à apprendre la langue qui leur servira de véhicule d'enseignement dans le système formel du secondaire à partir de la troisième année du fondamental. Le véhicule de l'enseignement, le français ou l'arabe, sera introduit au dernier trimestre de la troisième année. Le transfert de connaissances se fera dans la langue maternelle que l'élève avait comme véhicule d'enseignement vers la langue principale de formation choisie. De même l'élève qui aura choisi le français comme véhicule d'enseignement, fera l'arabe comme matière. La première promotion qui était à une année de l'entrée en première année secondaire, bénéficiera d'une année supplémentaire pour consolider ses connaissances en français et en arabe

9- LES EFFECTIFS

En 1989, l'effectif des classes expérimentales pulaar, sooninke et wolof était de 1720 élèves repartis en 66 divisions pédagogiques pour 52 classes ayant comme langue première le pulaar, le sooninke et le wolof comme langue seconde l'arabe avec pour un total de 125 enseignants: 80 francisants et 45 arabisants. Au début de l'expérimentation, les effectifs par classes étaient fixés à trente élèves alors qu'au niveau de l'enseignement formel, ils étaient de soixante élèves au minimum. Les raisons qui ont amené l'ILN à fixer ces effectifs à un minimum sont dues à la spécificité des objectifs des classes expérimentales. En effet, un effectif limité permettra aux maîtres de l'école nouvelle de relever les erreurs et de suivre l'évaluation du niveau des élèves. Mais cet effectif a été porté à 45 élèves puis à 60 les années suivantes pour se conformer aux exigences du Ministère qui n'a pas les moyens matériels et humains d'encadrer des classes à effectifs réduits.

10- LA FREQUENTATION SCOLAIRE

Selon le rapport de la Commission Technique la fréquentation scolaire dans les classes expérimentales est bonne dans l'ensemble. Le taux de fréquentation enregistré pour toutes les classes pour l'année scolaire 1988-1989 est de 86% pour les langues premières et de 74% pour les langues secondes.

11- LA REUSSITE DES ELEVES

Dans les classes expérimentales, le système de composition n'est pas pratiqué, à la place les élèves sont soumis à des tests de niveau qui ont dégagé dans l'année scolaire 1988-1989 les taux moyens de réussite ci-après pour les langues premières : expression 76%, lecture 81%, calcul 71%, étude du milieu 72% moyenne générale 75%.

Les promotions arrivées en classes examens (d'entrée en première année scolaire) ont enregistré les taux de réussite suivants: promotion de 1989 45%, Promotion de 1990 51,61%, promotion de 1991, 37, 61%.

12- LA PUBLICATION

Le Département de Documentation et des Publications a publié tous les manuels nécessaires à la scolarisation des élèves des classes expérimentales de la première année à la sixième année. Le Département a aussi mené une politique de promotion des langues nationales par la publication de plusieurs œuvres littéraires destinées à encourager l'émergence de nouveaux écrivains en langues nationales. Le journal de l'ILN "YAAKAARE -JIKKE a déjà fait des publication portant sur les textes juridiques de la création de l'institution. Il a également publié son organigramme, son programme et les réalisations effectuées.

13- L'EVALUATION

Une année après le démarrage des classes expérimentales, une commission UNESCO/BREDA a donné ses appréciations à la phase préparatoire. Elle a fait un bilan positif des acquis de l'ILN. Le suivi et l'évaluation interne de l'expérience sont pris en charge par l'ILN à travers l'un de ses Départements spécialisés: le Département de la Formation Planification et Evaluation qui envoie régulièrement des missions sur le terrain qui effectuent des tests de niveau aux élèves et qui donnent des orientations aux maîtres. L'évaluation interne du Département a remarqué que les élèves sont plus performants au milieu rural, dans les villages où il n'y a pas d'écoles du système formel et où l'environnement linguistique se caractérise par une langue dominante. Les inspecteurs en poste dans les Directions Régionales sont chargés de l'encadrement pédagogique des maîtres des classes expérimentales.

14- LA COMMISSION DU BREDA/NEIDA (UNESCO, DAKAR) MARS - AVRIL 1984

Cette commission note qu'à l'oral comme à l'écrit les résultats restent satisfaisants. Elle remarque en même temps une réelle motivation des enfants vis à vis de leur langue et du travail scolaire. Quant aux maîtres, les contenus enseignés ne semblent pas poser des difficultés majeures pour le niveau actuel des élèves et qu'ils font preuve d'un engagement réel pour la cause des langues nationales. Les parents d'élèves manifestent un enthousiasme réel à l'égard des classes expérimentales. Dans ses conclusions, elle a noté la réussite de l'expérimentation malgré les faiblesses constatées dans la conception des manuels.

CONCLUSUION

Tout au long de cette communication, nous avons présenté la politique linguistique de la Mauritanie depuis trois décennies. Cette politique reste dominée par les tentatives permanentes de trouver des solutions à la diversité linguistique née de la cohabitation des groupes ethniques culturellement différents. L 'histoire récente de nos jeunes nations a démontré comment les entreprises d'assimilation culturelle étaient au service de puissants intérêts et quel rôle déterminant les cultures des pays dominants ont joué dans leurs résistances et leurs luttes de libération sur plusieurs plans.

Malgré les démarches différentes des équipes gouvernementales qui se sont succédés pour promouvoir les langues nationales du pays, la Mauritanie a toujours été décidée de concevoir à travers l'école les politiques nationales de promotion dont les langues nationales seront les outils principaux pour la sauvegarde des identités nationales. Les différentes réformes du système éducatif et les décisions d'ajustements de l'enseignement et de l'utilisation des langues nationales à tous les niveaux, illustrent bien cette volonté.

Après dix huit années d'expérimentation, les résultats pédagogiques obtenus montrent aujourd'hui que les langues maternelles offrent à l'enfant des avantages psychologiques certains et nous éclairent sur les raisons des échecs des systèmes hérités de l'ère coloniale.

BIBLIOGRAPHIE

- CHUMBOW (B.S). Les Impératifs de la planification linguistiques dans l'entreprise du Développement national. Avril 1981.
- DIALLO (Amadou). Le wolof en Mauritanie. Etude dialectologie. Institut des Langues Nationales Septembre, 1983-142P.
- FISHMAN (J.A). Socio-linguistique. Ed Labor Bruxelles Nathan, Paris 1971.160 P.
- KA (Fari. S) Le Pulaar en mauritanie Etude dialoctologique. Institut des Langues Nationales Septembre, 1983, 142 P.
- Rapport de mission UNESCO/BREDA (NEIDA). Mauritanie (3 novembre – 3 décembre).
- Rapport de mission UNESCO/BREDA (NEIDA). Mauritanie (mars – avril 1984).
- Rapport de la Commission technique Chargée de l'Evaluation des travaux réalisés par l'ILN. 1988.
- SOUMARE (Mamadou) ; Le sooninke en Mauritanie. Etude dialectologique. Institut des Langues Nationales Nouakchott ; Novembre 1984 74 P.